

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 25 OCTOBRE 2023 A 19h30**

Sont présents:

Messieurs Réal Déry, Alain Durand, Yvon Forget, Denis Huberdeau, Alain Lavallée, siégeant sous la présidence de monsieur Alain Desrosiers.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Sont absentes ; Mesdames Nathalie Delmaire et Mélina Le Blanc

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 28 JUIN 2023

Il est proposé par monsieur Alain Desrosiers et unanimement résolu que le rapport du 28 juin 2023 soit accepté tel que rédigé.

**DEMANDE À LA CPTAQ; DANIEL HÉBERT ET
NATHALIE TOUSIGNANT**

Considérant la demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur Daniel Hébert et Nathalie Tousignant relativement à l'aliénation et à l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie du lot 5 311 238 du cadastre du Québec;

Considérant la très faible superficie demandée soit 170.8 mètres carrés;

Considérant que l'acceptation de cette demande ne pénalisera pas la culture des sols actuels;

Considérant que cette demande rend conforme la réglementation de lotissement pour un usage résidentiel en zone agricole;

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

RÉFLEXION SUR L'OPPORTUNITÉ D'AJOUTER LA TYPOLOGIE BIFAMILIALE AUX RÉSIDENCES UNIFAMILIALES EXISTANTES

Considérant la demande croissante d'unité d'habitation dans la MRC de la Vallée-du-Richelieu et dans la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

Considérant que l'ensemble de la réglementation municipale d'urbanisme sera à refaire d'ici deux ans;

Considérant que la MRC de la Vallée-du-Richelieu procède actuellement à l'élaboration de son schéma d'aménagement révisé;

Considérant que la réglementation de zonage actuelle autorise uniquement les logements de type bigénération;

Considérant que la municipalité pourrait autoriser les habitations de type bifamiliale à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

Il est proposé par monsieur Alain Durant, et unanimement résolu que le comité étudiera l'opportunité d'élargir les possibilités d'autoriser ou non la création d'une deuxième unité de logement par bâtiment sans les conditions du type bigénération.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h00

Yvon Tardy
Secrétaire du comité et
Directeur des services techniques

Alain Desrosiers
Président du comité